Paquebot de la Cote et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt J. G. Landry, fait régulièrement, comme paquebot hebdomadaire, ses voyages entre la Nouvelle-Orléans, la côte, le Bayou Lafourche, passant de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDI matin, faisant son retour de Thibodeaux tous les SAMEDIS à sept heures du matin et partant de Donaldsonville tous les DIMANCHES à sept heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY.
13 jan

ARRANGEMENT D'HIVER.
PAQUEBOT POUR LA BALIZE ET LA POINTE A LA HACHE—Le vapeur SULTAN, parfaitement construit et approvisionné, sous le commandement du capitaine Joe Miller, partira jusqu'à nouvel ordre, pour la Balize tous les vendredis matin, à 10 heures précises, de la Balize pour la Nouvelle Orléans tous les samedis, et de la Nouvelle Orléans pour la Pointe à la Hache tous les mardis à 10 heures A. M. d'où il repartira le jour suivant.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Conti ou à
J. F. MERCIER & Co
16 dec 34, Vieille Levée

PAQUEBOT DE LAFOURCHE—Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle Orléans pour la Côte et Lafourche, tous les jeudis à 10 heures du matin. A son retour, il quittera Thibodeauxville tous les dimanches et Donaldsonville tous les lundis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. MORRISON & Co.
Le St. Landry a été entièrement réparé et grandement amélioré. Sous le rapport de la vitesse, de la sûreté et des aménagements pour les passagers, ce bateau est sans rival. [illegible]
12 nov—6m

Pour la Balise et Pointe à la Hache.—A l'avenir [illegible] des armateurs du steamboat MUSIC [illegible] départ pour la Balise et la Pointe à la Hache [illegible]
A. LAROSE & Co. 75 Vieille Levée
Le Music [illegible]
THEOD. SHUTE, agent
41, Canal

Paquebot du Bayou Sara et de Williamsport—Le bateau à vapeur favori la BELLE CREOLE, capt [illegible] jusqu'à nouvel ordre [illegible] Bayou Sara [illegible]
P. A. CHAMBOMIER

POUR LA HAVANE—Le brick P. SOULE [illegible]
W. H. SIMMONS, 44, rue Poydras
TROISGROS & LAMPRE
26, Vieille Levée
N. B.—Les passagers [illegible]
13jan

POUR LA HAVANE.—Le navire français CHRISTOPHE COLOMB, capitaine [illegible] partira [illegible] passage s'adresser à bord [illegible]
TH. BAILLY BLANCHARD,
99 Douane

POUR BOSTON—Le navire BUR[illegible] partira sous peu. Pour passage s'adresser à L. H. GALE,
93, Commune

POUR BOSTON—Le navire JOHN DUNLAP, capitaine [illegible] partira incessamment [illegible]
L. H. GALE.
93 Commune

POUR BOSTON—La Barque [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune

POUR NEW-YORK—La barque HEBRON, capitaine Greig, partira [illegible]
JAMES E. WOODRUFF
60, Camp

POUR NEW YORK—Le navire [illegible] MARY, capitaine Foster [illegible]
J. W. STANTON & Co.
Coin des rues Magasin et Lafayette

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK—La barque HEBRON, capitaine Greig [illegible]
JAMES E. WOODRUFF
60 rue du Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible]
L. H. GALE,
93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire MANHATTAN, capitaine Weston [illegible] Pour fret de 400 balles [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible]
L. H. GALE

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible]
L. H. GALE,
93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible]
JENKINS & TIGLER.
93, Commune

POUR LIVERPOOL—La barque [illegible] Bla[illegible]dell, partira [illegible]
L. H. GALE,
93, Commune.

POUR GLASGOW—La barque FAN[illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage, s'adresser à bord ou
JENKINS & TIGLER,
30, Commune

POUR GLASGOW.—Le navire EM[illegible] partira incessamment [illegible]
L. H. GALE,
93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire Compagnie [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser
L. H. GALE.
93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire FRANÇOIS DEPAU [illegible]
L. H. GALE,
93, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire JOSEPH [illegible]
JENKINS & TIGLER
F. JORDY, 10 rue Conti

POUR ANVERS—Le brick FALCO[illegible] NER [illegible]
JENKINS et TIGLER,
Commune

POUR LONDRES.—Le navire B. C. BAILEY, capt [illegible] partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR LONDRES—La barque CHES[illegible] TER [illegible] partira incessamment [illegible]
L. H. GALE
93 Commune

TRESOR DE LA POITRINE.
[illegible] Paris [illegible]
DE Excellentes [illegible] pour la toux, la bronchite [illegible]
[illegible]
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général [illegible] No 7, rue Conti [illegible]

HOTEL D'ORLEANS
Rue de Chartres [illegible]
[illegible]
On pourra [illegible] des appartements, pension comprise depuis $1 [illegible] et $1 50 par jour [illegible]

GRAINES FRAICHES, de Jardinage et d'Ognons [illegible] de New-York un grand assortiment de graines [illegible] du Nord, consistant en betteraves, [illegible] carottes, concombres [illegible] artichauts [illegible]
Aussi—10,000 pieds d'asperges monstres, à vendre par Wm DINN.
No. 11 rue de la Commune

B. BROWER & Co.
No. 17, rue du Camp, et 84, rue Commune,
FAYENCE & PORCELAINE,
En Gros
ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON. En détail.
ARGENTERIE, PLAQUES, FERBLANTERIE et Ouvrages en Bois, &c. Enfin toute espèce d'articles pour former un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes.
1 oct

SERRURES FRANÇAISES ASSORTIES, à vendre par LEOPOLD JEANNET.

VIN ROUGE en barrique—150 barriques St-Julien, à vendre au magasin par
AUG MOLIER,
rue St-Louis, No. 90.
12 dec

[illegible] ANCES DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie:
CAPITAL.... $300,000. Payé au entier.
Assurance Maritime, Sur rivières et contre l'incendie, classes d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire; James A. Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent,
No. 33, rue du Camp
Référence: MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal.
15 juin—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPETUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières.
Bureau No. 35, rue du Camp.
17 aout—6m A. BROTHER,—agent

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisances. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c, Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés.
4 fév—1an

THE et Indigo—1000 colis thé poudre à canon impérial, Pouchong, Young Hyson et Hyson; 5 surons indigo de Carracas, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
7 dec 40, Gravier

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement de la barque Nancy W. Stevens, et d'autres arrivages,
75 caisses chapeaux Palo-Alto, soie, feutre, castor, chapeaux de chasse pour hommes et pour jeunes gens, chapeaux de laine cirés, casquettes en veau marin, &c., à vendre par FROST & Co,
30 oct 10, Magasins.

VITRES, &c.—1600 caisses Vitres de Windsor, 6 sur 8, et de 30 sur 44, double et simple épaisseur, 3000 barillets blanc de plomb; 300 douzaines pinceaux fins, garnis en cuivre; ainsi qu'un grand stock de couleurs pour peintres en portraits, et tous les accessoires de leur atelier. R. CLANNON,
9 dec 66, Canal.

GARANCE—50 colis allemande ombrée en boucauts, tierçons et barils, à vendre par
14 dec ROBERTS & HALL, 75 Magasin.

SARDINES en boites, demi et quarts de boites, de la marque de A. Camus, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 rue St Louis

CERISES A L'EAU DE VIE—50 caisses cerises fraiches à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 St Louis

VIN—400 caisses St Julien, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 St-Louis

CUIVRE—Un lot de vieux cuivre, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 St Louis

CUIR—25 rouleaux, venant d'arriver, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas.

WHISKEY Tuscaloosa—30 barils très vieux Tuscaloosa, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas

CARTONNAGE—Récemment reçu de Paris, pour les étrennes du jour de l'an, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34 Tchoupitoulas.

HOUBLONS—20 balles, récemment reçues, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas.

BRODEQUINS de Rosetti—50 caisses d'excellentes manufactures du Jersey tannés à l'écorce de chêne, convenables à l'usage des habitations, à vendre par FROST & Co,
12 dec 10 rue des Magasins

CIGARES Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de cigares, savoir: Regalias, La Luna, Patente, Emilia, Estrella, Star, Ronda, Lugria, Mahonesa, Magnolia, Palma, Reforma, Sereno, Amazona, Regalias 2da, Aurora, colon, Cabañas, Palma, Sereno Delicias, Lucera, Urraca, Los Alisos, Imperiales, Millares, Panetelas, Canones, Trabucos, &c. des meilleures marques, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas

EN débarquement des navires Winnegance et John Dunlap, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
200 barriques vin rouge bon ordinaire;
100 barils et demi barriques vin blanc Haut Sauterne. J. M. LUCAS,
24 oct 30, rue Bienville.

A VENDRE en débarquement du navire français Nestor, de Cette et Marseille, situé en face du marché à la viande:
535 barriques vin rouge, St-Gilles,
20 do do Langlade
14 do do St Clair
30 do do St George
20 do vin blanc de cote,
200 barils do
do Madère
500 paniers huile de Plagniol et de Sicard
150 caisses do diverses marques
30 paniers do de 24 1/2 bouteilles de Plagniol,
100 caisses eau verte, de J Piquet,
10 do salaisons assorties,
107 paniers bouteilles vides,
80 caisses absinthe de Sauvajol Bruneton
80 do muscat Frontignan vieux,
100000 bouchons rogniers et pointus en balles et ballots de diverses contenances,
25 caisses marmelade d'abricots et de prunes,
40 do de 12 bouchons cuirassés,
20 do de 24 1/2 do do
30 do marasquin en flacons et 1/2 flacons,
25 do liqueurs fines et superfines,
25 do fruits à l'eau de vie,
150 paniers anisette fine et superfine,
40 balles amandes à la dame,
30 caisses eau de fleurs d'oranger.
Amandes en sorte, douces et amères en jarres;
Graines pour oiseaux;
Champagne de diverses marques, &c, &c.
MARTIAL FEYRET & Co,
6 nov 27, rue St-Louis.

VIN de Champagne, 80 Paniers, marque de Bouvier, en grosses et demi-bouteilles, à vendre par
LOISON & SYLVESTRE,
36, rue de Chartres.

EN débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux, 150 paniers Guignolet superfin, 50 caisses Liqueurs surfines assorties, 40 dito Absinthe Suisse de Dubied père et fils, 150 dito Cerises à l'eau de vie, 300 boites petits Pois au beurre, 200 caisses Vin rouge, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
11 dec 99, rue de la Douane.

CIGARES DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Salvadora
Regalia Sevillana, Regalia,—La America,
Orleans, Canones,—Escolapio,
Ladrerat, Millar,—Llobregat,
La Floresta, La Rosa
La Grata, Puerto de la Havana.
La Amalia,
A vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
66, rue St. Charles,

ECOLE POLYTECHNIQUE.
No. 155, RUE DU CANAL.
DR. MACAULAY, principal de cette institution, a l'honneur d'informer les pères de famille, qu'il a pris à bail pour plusieurs années la maison qu'il occupe rue du Canal, et qu'il vient d'y ajouter une grande salle bien aérée pour les classes.
Dans l'intention de stimuler l'énergie de ses élèves, et de rendre leur démarche plus dégagée, un professeur de Paris, versé dans les exercices et mouvements stratégiques, a été engagé pour les instruire dans l'art militaire et dans les exercices gymnastiques. Énumérer ici les nombreux avantages physiques qui doivent résulter de la pratique du gymnase et d'une éducation militaire, combinées avec l'attention la plus soutenue aux travaux de l'esprit et aux devoirs des classes, serait douter de l'intelligence d'un public éclairé.
Toutes les branches d'une éducation libérale sont enseignées par les meilleurs maîtres. les élèves n'ont rien à payer de plus pour l'instruction militaire, l'usage des globes ou de l'appareil du cabinet de physique, &c. Un uniforme pour les revues et un fusil de munition sont indispensables à ceux qui veulent profiter des leçons.
P. S. Les pensionnaires ont l'avantage addition[n]el de deux heures d'enseignement dans la soirée par deux professeurs, l'un anglais, et l'autre français.
14 nov—3m

SUCRE de la Havane—250 caisses blanc et jaune, en magasin et à vendre par
19 dec L. CANTIN, 42 Gravier

CAFE de la Havane—500 sacs café vert de la Havane, à vendre par
19 dec L CANTIN, 42, Gravier

TABAC—600 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par
19 dec L. CANTIN, 42 Gravier

CAFE—378 sacs café Havane, en débarquement de la barque Catherine, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
19 dec 26, Vieille Levée

SARDINES—4,000 demi boites sardines de Nantes 5,000 quart do, à vendre par
DARAN QUEYROUZE & Co.
9 dec 11 et 15, rue St-Louis,

FARINE—200 barils des Illinois, en débarquement et à vendre par JAMES E. WOODRUFF

ABSYNTHE SUISSE de Dubied père & fils, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
17 dec 22, rue St Louis

SUIF—23 barils suif, en débarquement du vapeur Harkaway, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
9 dec 60, Camp

FROMENT 1040 sacs Froment, en débarquement du Harkaway, à vendre par
9 dec JAS. E. WOODRUFF, 60, Camp

CHEMISES de Flanelle rouge—60 douz. en magasin et à vendre par JOHN BELLOW Jr.
12 dec 9, Canal.

TOILE A VOILE de coton marque de Jno. Colt, pour voiles, tentes et prélats, en débarquement des navires Vicksburg et John Benson, à vendre par
17 dec LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis

SULFATE DE QUININE—250 onces sulfate de quinine français, en magasin et à vendre par
17 dec LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

COUTIL d'Amoskeag A. B et C. Pearl River et Shatucket, à vendre par DE FOREST & Co,
15 dec 90, rue de la Douane.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par LEOPOLD JEANNET,
16 dec 22, rue St Louis

INDIGO DE GUATEMALA—14 surons indigo de Guatemala, à vendre à bas prix pour clore une facture, par LEOPOLD JEANNET,
17 dec 22, rue St Louis

DROGUES ET MEDICAMENS en débarquement du navire Genesee de New York
2000 livres potasse blanche,
2000 do potasse rouge de Russie,
500 liv. camphre raffiné, 600 livres curcuma
200 livres carbonate d'ammoniaque,
200 livres jus de réglisse,
Fleurs de sureau, sauge, mélisse,
Capillaire, Belladone, stramonium,
Extrait de ciguë, do de valériane,
Do de Belladone, baie de genièvre,
A vendre par P. CURACHS,
25 nov coin Condé et St Philippe,

MOUSSELINES brodées pour Rideaux—Un assortiment de mousselines brodées pour rideaux à vendre, 46, Bienville st.
2ed F. PERRET.

ARTICLES DIVERS—10 demi et 30 quarts pipes Cognac Pellevoisin, 4me preuve; 40 barils de 30 gallons Cognac Pellevoisin, de 1re preuve, de 1810 et 1825; sardines à l'huile en grandes et demi-boites; 300 demi boites petits pois au jambon; 20 demi boites truffes; 100 demi boites pâtes truffes; 20 douzaines moutarde française; 3 caisses chapeaux de soie, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
11 dec 99, rue de la Douane

J. P. LASSERE, Coutelier
Rue Condé, No. 29, face à la rue Madison,
A L'HONNEUR d'informer les personnes qui depuis 12 années l'honorent de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de recevoir, des premières fabriques de Paris, un assortiment de Coutellerie fine, telle que: ciseaux très fins de toutes grandeurs et de tout genre, couteaux de table, services à dépecer, taille plumes, objets de jardinage, couverts de voyage, instruments de chirurgie, bandage herniaire, appareils hortopédiques; et une grande quantité d'autres objets. Il fabrique dans son atelier des Rasoirs dont il garantit la qualité, et généralement tout ce qui a rapport à son art.
Fait toutes les réparations et repassages, tant pour la chirurgie que pour les rasoirs, et autres objets de fantaisie, ainsi que les réparations d'arquebuserie et armes de toute nature; le tout à des prix modérés.
13 déc—1m

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
MERCREDI, 13 JANVIER 1847,
5ème représentation par
LA FAMILLE RAVEL.
JOCKO
ou
LE SINGE DU BRESIL,
Ballet-Pantomime.
EXERCICES SUR LA CORDE,
Par la Famille Ravel et Mr Léon Javelly.
La Fete Champetre,
Ballet pantomime, dont l'action se passe sur la
DOUBLE CORDE.
Le spectacle commencera par
DIEU VOUS BENISSE!
Vaudeville en 1 acte.
Le spectacle commencera à 6 heures ½.

CIRQUE STONE & McCULLUMS.

Les propriétaires ont l'intention de donner quelques Représentations, sur la Place Congo, Première Municipalité, TOUS LES SOIRS.
LE PAVILLON DE 100 PIEDS DE LONG recouvert d'une toile imperméable, peut accommoder 2,500 spectateurs assis.
La population créole trouvera des sièges réservés.
PRIX D'ENTREE 25 CENTS.
Les portes ouvriront à 6 heures et un quart.
Le Spectacle commencera à 7 heures.
Une bonne police maintiendra l'ordre public.
13 jan S. K. STOKES, Directeur.

SALLE ST. LOUIS.
BAL TRAVESTI.
LA LISTE de SOUSCRIPTION au bal travesti de la saison, qui doit avoir lieu le lundi 15 février 1847, est maintenant ouverte au bureau de la salle, où les personnes qui désireront souscrire pourront s'adresser à M. Ruffier.
Des gravures représentant les costumes les plus élégans ont été importées de Paris, expressément pour ce bal, et on peut les examiner en s'adressant à M. Ruffier. jan5

ON PEUT VOIR MAINTENANT
LE BEAU TABLEAU DE Venus sortant du bain.
La déesse de l'amour et de la beauté par Titien. Cette célèbre peinture était autrefois en la possession de Sir Thomas Lawrence, à sa mort elle a passé dans celle du PALL MALL GALLERY à Londres et en 1840 elle a été envoyée dans ce pays. Elle est maintenant devant le public au No. 39 rue St-Charles vis à vis l'hôtel; pour quelques jours seulement.
Prix d'entrée 50 cents. 7jan—1m

GALERIE NATIONALE.
No. 13, rue St. Charles.
Grand Tableau original d'Anelli, LA FIN DU MONDE:—Aussi: Une belle collection des Tableaux des peintres Américains et de bonnes copies des maîtres Italiens.
PRIX D'ENTREE, 50 CENTS.
Prix d'Entrée pour un mois, $1 00
La Galerie est ouverte toute la soirée.
Explication du Tableau d'Anelli, gratis 25d

SALLE DE BAL
DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN.
ENCOIGNURE MOREAU ET CHAMPS-ELYSEES
3ME MTE.
LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un GRAND BAL PARE ET MASQUE, tous les DIMANCHES, MARDIS et JEUDIS et pour les QUARTERONNES, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, jusqu'à nouvel ordre.
Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.
Entrée aux bals.—Cavaliers $1, gratis pour les Dames.
Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurat et une buvette bien garnie.
9 dec F. TRIGANT, Directeur.

MUSIQUE DE SOIREES ET DE BALS.
MUSIQUE MILITAIRE.
MR. H. E. LEHMAN, artiste du Théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour son ORCHESTRE POUR SOIRÉES ET BALS PARTICULIERS. Dans le but de mieux mériter la faveur de ses amis et du public en général, il s'est adjoint M. COBINI, artiste bien connu et justement apprécié. Ils seront toujours prêts à fournir la musique requise soit à grand ou à petit orchestre. A cet effet, ils se sont procuré les valses, Polka, quadrilles, &c. du dernier genre et actuellement en usage dans les salons de Paris.
M. LEHMAN a également organisé un CORPS DE MUSIQUE MILITAIRE, et invite les différentes compagnies de la Légion de vouloir bien l'honorer de leur patronage, soit pour sortie de compagnies, sérénades ou banquets; ce dit corps de musique militaire aura régulièrement une répétition chaque semaine, rue St-Louis, entre celle de Chartres et l'Passage de la Bourse.
MM. les habitants de la côte qui désireraient donner des soirées pourront s'arranger avec Mr Lehman, ou Mr. Cobini.
Adresse: rue Ste. Anne, No. 95, entre Royale et Bourbon, ou au bureau de contrôle du Théâtre d'Orléans. 19 oct

ACADEMIE DE DANSE.
MR. Lavenant, élève du Conservatoire de Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis, à sa nombreuse clientelle et au public en général, qu'il a ouvert ses classes régulières à son salon, rue de Chartres 116, entre St. Louis et Conti,
La supériorité de sa méthode et les connaissances acquises dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, n'auront qu'à se féliciter de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons, et la manière de former un élève en très peu de temps.
Les leçons de POLKA, MAZURKA et VALSES, auront lieu à son salon, trois fois par semaine, savoir: les mardi, jeudi et samedi, depuis huit heures du matin jusqu'à onze; et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ceux-ci-dessus nommés, depuis 7 heures du soir jusqu'à 10. Il se charge de démontrer la valse en dix leçons.
Les lundi, mercredi et vendredi sont entièrement consacrés aux leçons privées et aux familles qui désireront aller prendre les leçons à leur domicile; les prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui donne la grâce et le maintien à la jeunesse.
Etant en correspondance avec les principaux professeurs de Paris, le sieur LAVENANT reçoit d'eux toutes les nouveautés des Danses Modernes adoptées dans les salons par la société fashionable, et il se fait un devoir de les adopter dans ses classes, en leçons privées. Le salon étant fraîchement décoré, est à la disposition des personnes qui désireraient le louer soit pour bals, concerts, &c.
A. LAVENANT,
29sept—3m Rue de Chartres, No 26.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.
LES soussignés agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIERES et de FEU, aux termes les plus favorables.
Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies susnommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.
Le bureau est au No. 47, rue du Camp.
W. R. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
14 sept—1an. Agents.

NÈGRES À VENDRE.
LES soussignés établis au No. 56, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangements de manière à ce que ceux qu'ils recevront le plus régulièrement des esclaves des États ainsi que de l'Alabama. D'après la réputation bien méritée qu'a obtenu cet établissement, nous n'hésitons pas à dire que nos anciens amis et ceux qui s'adresseront à nous auront lieu d'être satisfaits des esclaves qu'ils achèteront chez nous.
N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT,
11 nov—6m 56, Esplanade.

Cent Nègres à vendre.
HOPE H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.
RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfans, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leur achats ailleurs.
JAS. T. BLAKENEY, Agent.
21 oct—6m Encoignure des rues Moreau et Esplanade

NEGRES A VENDRE.
RECEMMENT reçu et à vendre par J. M. WILSON, de Baltimore, trente superbes esclaves du Maryland et de la Virginie, parmi lesquels se trouvent des travailleurs aux champs, des ouvriers, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, ainsi que des couturières. Tous ces esclaves seront offerts en vente au plus bas prix de la ville, à sa résidence No. 10, rue de l'Esplanade, près de mon ancienne résidence. 19 oct—90

WM. F. TALBOT,
No. 90, rue Moreau, Troisième Municipalité,
VIENT de recevoir et à vendre, un grand nombre de BEAUX NEGRES, consistant en ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c. &c.
En outre, il en recevra d'autres de la Virginie.
23 oct—6m

VINAIGRE DE VIN BLANC—28 barils vinaigre de Bordeaux, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & CO.,
5 jan rue St. Louis, Nos 11 et 15.

Habillemens a Vendre au Prix Coutant.
LE Stock et Habillements du magasin à l'encoignure des rues Conti et Vieille-Levée, est offert en vente en gros ou en détail, au prix coutant et au dessous.
Le propriétaire étant sur le point de quitter la ville, offre un bel avantage aux acheteurs.
L'installation du magasin sera vendu à bas prix à celui qui désirerait louer le magasin.
7 jan

AVIS.
DOMINIQUE DE CASTELNAU, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que, depuis le 1er. octobre, il est propriétaire de la pharmacie de feu Antoine Delpeuch dont il avait été l'associé pendant huit ans. Son établissement est situé à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, et il espère mériter par ses efforts la continuation du patronage si libéral dont jouissait son prédécesseur. 9 oct—90

DUFFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, RUE BOURBON No. 118,
Ancien établissement de M. Brana, où il prendra en pension des chevaux et des voitures en relais: et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.
M. DUFFAU continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne, No 141. 25 nout—1a n

A VENDRE par le consigné en débarquement du navire Alma, de Bordeaux:
200 caisses de 12 bouteilles vin rouge, St Julien,
50 caisses cerises à l'eau de vie,
60 caisses prunes à l'eau de vie,
10 caisses abricots do
10 caisses (de 12 paniers) pruneaux,
25 caisses de 12 bouteilles absynthe.
7 dec Vve. MASONAN, 97, St. Louis

MEUBLE de Damas, à vendre à bas prix, 46, Bienville st. F. PERRET. 22d

---

AU GRAND DEPOT DE [illegible] No. 30, rue Poydras, se trouvent en vente les articles ci-après désignés réputés par les effets salutaires qu'ils produisent, à savoir:
La Panacée dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dispepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, [illegible]—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistard et le Sirop d'Œillets du Dr. Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt-dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No. 30, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante chataine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non-seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres en frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poëles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se raser.—L'Eau de Cologne de Saunder, et l'Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.
Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin dit "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR OF COMSTOCK, No. 30, rue Poydras.
Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érésypèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 30, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)
GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr. Connet.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; loin de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 30, rue Poydras, où l'on remboursera l'argent si l'on n'est pas satisfait. 15 dec—6m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Dépôt chez BERTRAND & Bode, Encoignure Royale et Bienville.
La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves: et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque la médecin s'obstine à la rejeter... Il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

Véritable Baume de Colombie.
Une belle chevelure est la parure d'une femme. C'est un vérité qu'il est inutile de répéter, car toutes les femmes en sont convaincues. Pour la conserver, il faut employer le Baume de Colombie, dont les avantages sont de lui donner un brillant magnifique, de la faire boucler, de l'empêcher de grisonner et de tomber. Ce baume est le seul qui ait une vertu réelle. Il ne se vend qu'au No. 30 rue Poydras, magasin où l'on trouve le véritable Remède Magique.
4 jan.

TONIQUE DES INDES OCCIDENTALES.—Du docteur Mannotta—Remède infaillible contre la Dispepsie, les fièvres en frissons, le manque d'appétit, la jaunisse, les colliques bilieuses, etc.
Des pamphlets donnant d'amples descriptions de ces remèdes peuvent être obtenus au dépôt du Magical Pain Extractor de DALLEY, No. 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. 15 dec—30

MORT AUX RATS!
ATWOOD'S RAT DESTROYER,
LES TUE INSTANTANEMENT.
A VENDRE au dépôt du Magical Pain Extractor de Dally, No. 151, Rue de Chartres
7jan—4

ALFRED MUNROE & Co.
Magasin à prix fixe.
No 34, rue des Magasins
RECOIVENT constamment par les paquebots de New York, les articles suivants, qu'ils vendent aux prix marqués.

Habits.

Habits noir, Anglais ou français,	$12 à $25
Lévites, do do	$12 à $25
Habits et lévites, drap superfin,	$12 à $25
Paletots, superfin, noir et couleur,	$10 à $23
Pilotes, noir ou bleu,	$10 à $20
Capotes et couvertures	$3 50c à $12
Paletots sacs, tweed, casimir,	$5 à $10
Manteaux, noir ou bleu,	$16 à $43

Pantalons.

Drap anglais, franç., améric., de couleur,	$4 à $7
Casimir noir,	$5 à 10
do do suroit, à côtes,	$5 à 11
do élastique,	$6 à 10
do de couleur,	$3 à 7
Satinet, satin noir, do bleu,	$2 à 4

Gilets.

Satin noir, collet droit, do croisé, do demi croisé, do à châles,	$3 à $6
Casimir de couleur, mêmes façons,	2 à 6
Velours noir, mêmes façons,	3 à 6
Soie de fantaisie, mêmes façons,	3 à 9
Satin et soie, à raies, mêmes façons,	3 à 5
Drap et casimir noir, mêmes façons,	$3 à $4
Satin, pour bal, collet droit, riches,	$5 à $14
Piqué anglais, mêmes façons,	3 à 4

Aussi, un grand assortiment, à bas prix, au comptant, de
Chemises, Echarpes, Cravates, &c.
Chemises, toit uni devant piqué
do percale anglaise, do
do en Yorkmill, do
do Ginga et calicot français,
do Flanelle rouge avec ou sans col.
do en mérinos, croisé,
do flanelle surfine, do
do laine d'agneau, do
Caleçons en mérinos, flanelle, molleton, tricot de laine, do de coton, etc.
Caleçons et chemises en soie.
Echarpes en satin à la Richelieu, do avec noeuds
Cravates de satin, de fantaisie, do en soie d'Italie
Mouchoirs de toile et foulards, do à bordures, en batiste.
Gants, de chevreau, de daim, de cachemire, de castor, de fil, de laine, &c.
Chaussettes de laine, coton, mérinos, &c.
Parapluies, malles, sacs de nuit, &c.
Le tout à prix fixe. ALFRED MUNROE & Co.
11jan—30f No 34, Magasins.

H. DE GOER & RIFFLARD,
21 RUE DES MAGASINS.
MARCHANDISES FRANÇAISES
REÇU par les navires Brunswick, Francis de Paul, James N. Cooper, Auction et Talahassee du Havre,
7 caisses Indienne à rideaux rouge, Chamois unis satiné,
4 do Rideaux brodés riches et damassés,
4 do Mousseline suisse, unie et carreaux,
4 do Passementerie pour rideaux,
5 do Mouchoirs madras, dessins nouveaux,
3 do Mouchoir batiste, brodes, ourlé, unis et douleur,
2 do Drap noir, extra fin,
5 do Percales unies,
4 do Indiennes do
4 do Mousseline laine noire, 5 qr.
4 do Gingham garanti bouteint,
3 do Jaconats, nouvauté, gros, Odier, Roman Co.
2 do Organdi, do do do do
4 do Jaconats haute nouveauté Dolfus, Mieg Co.
2 do Organdi do do do do
6 do Bareges, grande nouvauté, très riches pour robes,
6 do Ombrelles et Parapluies, toute grandeur,
6 do Chapeaux soie et feutre,
MARCHANDISES ANGLAISES,
Reçu par les navires, Ondiaka Excelsior, Diadem, de Liverpool et Collingwood de Glasgow.
2 caisses Poulas de l'Inde,
3 do Fil patente de Marshall,
10 do Fil en Bobine,
10 do Toile d'Irlande pièces et demi pièces,
30 balles Collette, Osnaburg, Burlaps et Tailors paddings,
6 caisses Toile à drap, 12 qr.
20 do Toile de Russie blanche et écrue,
15 do Coton plie en forme de toile,
10 do Indiennes imprimées, fond clair et ombré,
10 do Jaconats et mousseline, imprimés, et blanc
10 do Mousseline à carreaux,
15 do Brin blanc et écru unis et carreaux,
2 do Petticoats et robes princesse royale,
Toutes ces marchandises sont de première qualité, et seront vendues à bas prix pour du comptant ou du bon papier. 6 jan

J. LEVOIS,
RUE DE CHARTRES,
OFFRE à vendre les marchandises suivantes reçues par les derniers arrivages,—
Rubans Satin, unis de 1½ @ 12,
Do Taffetas noir et couleurs 1½ @ 12,
Do Façonnées pour modiste,
Soierie do et unis,
Jupons, Crinoline façonnées noir et blanc,
Mouchoirs batiste brodées, rivière et ourlets,
Cols Pèlerine, et Guimpes brodées,
Bonnets d'Enfans, et Manche mousseline brodée,
Voilettes, Dentelles blanches, et noires,
Mousseline Laine, unies et façonnées,
Cachemire d'Ecosse grande nouveautés,
Echarpes Cachemire et soies ombrées,
Barège Vert, noir et blanc,
Foulards Soie, cravates pour dames,
Cravates Satin et Taffetas, noir et façonnées,
Gants et mitres filet et fils d'Ecosse,
Do Jouvin et Co. et autre marque,
Do Soie, Laine, et Coton,
Bourses Soie Unie et brodée; do Coton,
Parapluies Soie et Coton 26 à 34 pouces,
Ombrelles, Bas de Coton pour femmes et enfants,
Cors la sans couture, Lacets Soie 4 qr. à 16 qr.
Casquettes drap, pour hommes et enfans,
Bretelles élastiques Soie et Coton,
Ceintures de voyage, en peau,
Cols Satin noir pour hommes,
Parfumeries de Monpelas, Mailly et autres.
Capsules, Cuillères fer et composition,
Anneaux de Rideaux, Busca acier,
Peignes, Ecaille, buffle, Ivoire et corne,
Brosses à dents, do à peigne, do à tête,
Cartes à jouer de toutes qualités,
Raleines per Robes, Anneaux de Rideaux,
Epingles, Boutons nacre et Os.
Plumaux, Balais crins, &c. &c. 6 jan

DISSOLUTION DE SOCIETE,
ET NOUVEL ARRANGEMENT DANS LES AFFAIRES.
LA MAISON McKENZIE THEYER et Co. a dater du 1er Février prochain, sera dissoute d'un commun accord.
Et conformément à ce qui précède, nous sommes déterminés à clore entièrement notre Stock de Marchandises sèches avant cette époque; afin d'avoir nos marchandises bien arrangées et les prix réduits, notre magasin sera fermé Mardi à 1 heure, et rouvert le Mercredi matin, tout préparé à la vente.
Nous réduisons nos prix depuis 20 jusqu'à 50 pour cent, notre but étant de vendre autant que possible en vente privée. Toutes les marchandises qui resteront invendues après le 1er Février, seront vendues à l'encan.
Le public reconnaîtra de suite, qu'une semblable occasion ne se présente que fort rarement, l'on pourra en profitant de celle-ci, obtenir des marchandises sèches au dessous du cout d'importation, et de manufacture. Nos marchandises sont nouvelles, ayant presque toutes été achetées, pendant les trois mois qui viennent de s'écouler.
McKENZIE THEYER et Co.
21 déc, No. 29, rue de Chartres.

BREVET D'INVENTION.
LE soussigné de la "Fonderie Novelty" a pris un brevet d'invention pour un perfectionnement du MOULIN A CANNES; ce procédé s'appelle le MOULIN A SECONDE ou à DOUBLE PRESSION.
Les personnes qui désiraient se procurer ces moulins, peuvent s'adresser à MM. Bonner & Smith, No. 33 rue du Camp, Nouvelle Orléans.
Les contrefacteurs dudit brevet d'invention seront poursuivis en vertu de la loi.
5 jan.—10 f. ALFRED STILLMAN.

VOITURES.
LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures, dans le style le plus moderne—Cabriolets, Rockaways, Carioles, Buggys, Wagons; le tout offert en vente à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter sont priées de venir les examiner avant de faire leur achat ailleurs.
A. R. CRANE, 66, St-Charles,
19 déc—6m en face du Commercial Exchange

LOCATION, ACCORDS, REPARATION.

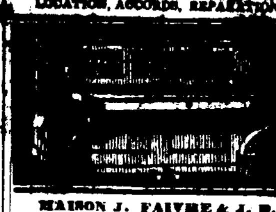

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,
FACTEURS DE PIANOS,
RUE CONTI, 44, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'alimentation continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premières maisons d'Europe, ERARD, PLEYEL, et autres, de forme à queue, picolo droits et obliques.
M. THALBERT a bien voulu se charger de ces choix: ils ne pouvaient être en meilleures mains.
MM. FAIVRE & ALLOVON ont toujours en construction des pianos de tous genres, d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 24 nov

PIANOS.
LE soussigné vient de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS de choix, des meilleures fabriques de Paris, tels que piano à queue, carrés et Picolos, grand format de sept octaves, et doit en recevoir plusieurs autres incessamment. N. Veil, si avantageusement connu en cette ville, les a fait fabriquer avec le plus grand soin pour ce pays chez MM. Pleyel & Co, H. Herz & Co, etc. Ces pianos, consolidés par des pièces de fer, supportent avec facilité tout ce qui pourrait subvenir par l'humidité du climat, et seront vendus avec pleine garantie à des prix très modérés. Étant en relation d'affaires avec la maison Pleyel, il recevra constamment des pianos de leur fabrique, afin de pouvoir offrir un choix aux Dames et au public.
Les habitans qui voudront bien acheter chez lui auront leur pianos emballés avec soin et transportés à bord des bateaux. On trouvera, comme par le passé, des pianos à louer, et en échange et achète les pianos d'occasion.
A. PERIER,
Rue Royale, No. 292,
entre St-Philippe et Ursulines
Il y aura constamment dans les magasins de M. A. Périer, un dépôt des pianos de la fabrique Playel 3 nov—6m

INDUSTRIE COLONIALE,
JOHN A. LEON, Ingénieur Civil,
Office 34, FENCHURCH-STREET, LONDON,
CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la FABRICATION ET LE RAFFINAGE DES SUCRES, des appareils évaporateurs à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à très basse température et dans le vide
8 sept—4m

CHIRURGIEN DENTISTE.—RUE DU CANAL, No. 69—Ancien local de la Banque de Carrollton. Le docteur J. T. BEAUREGARD a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'il a fixé sa résidence dans cette ville, pour s'y livrer tout entier à l'exercice de sa profession.
Le docteur BEAUREGARD donne des consultations, et traite les maladies de la bouche. Son cabinet est ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. 30 nov—1 an

Dr. E. COMMUNY,
DENTISTE,
RUE BOURBON, No. 60
LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orleans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

LE Dr. E. COMMUNY,
SUCCESSEUR DE Mr DUPERRON,
PREVIENT le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 290, entre Dumaine et Saint-Philippe. 21 dec

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION, Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane, (résidence du docteur A. Lion.)
L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettent dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois, ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt que dans l'intérêt de leur nombreuse clientèle, afin que l'un d'eux soit toujours à sa maison prêt à recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public. 6 juin

BUREAU ET RESIDENCE, RUE BARONNE,
vis-à-vis le Gouvernement.
LE Dr. PEARSON invite ses amis et toutes les personnes que cela peut intéresser, de venir examiner les améliorations qu'il a apportées dans la bruque des dents artificielles, particulièrement dans celle du râtelier complet. Il a obtenu pour cela le premier prix à l'exposition qui a eu lieu dans l'État.
Les personnes qui désirent se faire mettre des dents artificielles, peuvent les avoir posées à mon établissement, dans les plus bref délai possible, et à des conditions plus libérales que dans aucun autre du Sud.
J'ai pour but principal de faciliter à toutes les classes le bénéfice des opérations dentales. La grande augmentation de ma clientèle, m'a obligé à employer un dentiste Français d'un grand talent. Les crédits le trouveront toujours disposé à ses opérations, nonobstant cela seront constamment [illegible]
Les dentistes trouveront toujours chez moi des râteliers de toutes dimensions, en fournissant un modèle exact, ainsi que tous les articles dont ils peuvent avoir besoin. 3 déc—1 an

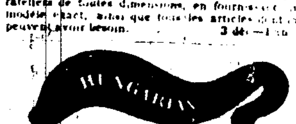

SANGSUES! SANGSUES!
LE soussigné vient de recevoir par les navires Genesee et Alliance,
15,000 SANGSUES HONGROISES et St FLORENS, [illegible] Aussi des Sangsues françaises [illegible]
5 RUSCONI.
No. 1 [illegible] Chartres et 42 St [illegible]

SANGSUES.
DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises, reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96.
Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soulé, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.
12 juin J. B. SOUBIRAN

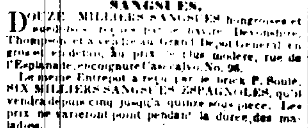

REÇU par le navire St. Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt cinq sous. S'adresser aux gardiens AU DEPOT RUE DU QUARTIER, Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46 2 av

SANGSUES.
A VENDRE à un prix modéré, deux mille sangsues de choix, venues par la goëlette Thomas Street, de la Havane, à la Pharmacie de
DOMINIQUE DE CASTELNAU,
16 dec Encoignure Royale et St. Louis.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
9 fév—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent

J. FEYTEL,
ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI,
A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir d'Angleterre et de France, un superbe assortiment de Montres et Pendules qu'il vendra à des prix très modérés; tous ces articles ont été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière; il a également reçu une grande variété de Bijouterie comprenant une infinité d'objets pour dames, ainsi qu'un beau choix d'articles de fantaisie convenables pour cadeaux du nouvel an.
16 déc—2m

MR. GONTIER, partant pour faire un voyage en France, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui sont en relations d'affaires avec lui, de vouloir bien régler d'ici au 15 février prochain. Il les prévient qu'à cette époque tous les objets qui n'auraient point été retirés ou réglés, seront vendus immédiatement à l'amiable. Les personnes qui lui doivent et celles auxquelles il peut être dû sont invitées à venir régler le plus tôt possible, au No. 46, rue Ste. Anne, Mr. GONTIER profite de cette occasion pour faire savoir à ses amis et au public qu'il a en mains une belle partie de DIAMANTS, consistant en dormeuses, bagues, épingles, broches, &c. &c. ainsi qu'une grande quantité de MONTRES en or, Patent Lever, Lépine, à secondes indépendantes, chaînes et clés, bagues, boucles d'oreilles, porte crayons en or, argenterie, cafetières, théières et couverts, le tout à des prix excessivement bas.
Fonds à vendre pour cause de départ.—Le fonds bien connu depuis sept ans, situé rue Ste-Anne, No 46, à la Boule d'Or, on vendra avec ou sans marchandises, s'adresser audit établissement pour les conditions qui seront avantageuses. 9 dec—j15f

AVIS.
MR. DEREPAS, SERRURIER—FORGERON, faisant la mécanique, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'étant de retour de France, il reprendra ses travaux à la même demeure, rue Conti, No. 91.
Il pourra les commettes comme par le passé, mais avec de nouveaux procédés qu'il a rapporté, ainsi que de nouvelles mécaniques simplifiées pour les tenues et qui méritent l'attention des négociants.
Il continuera également toutes les branches de sa partie telles que la fabrication des balcons, rampes d'escalier, coffre-forts, serrures, entourage de tombes et tout ce qui concerne ce genre d'affaires.
28 nov—60

A vendre par le soussigné.
40 barriques vin rouge vieux Château-Margaux.
80 do do Marquis d'Aligre.
40 do do do Château Leoville.
30 do do do Château Laffitte
10 do do Très vieux Château Leoville.
100 barils vin blanc Haut-Sauterne.
100 caisses vin vieux rouge, bouteilles dorées,
100 do do [illegible] étiquettes et capsules,
25 do do do Chateau Giscours,
30 do do Blanc Haut-Sauterne de 12 blles,
25 do do do do 24 1/2 blles.
50 barriques vin rouge bon ordinaire St. Julien.
50 do do do St-Emilion.
50 do do do St-Estèphe.
50 do do do Pauillac.
50 do do do Queyrics.
200 caisses de 12 bouteilles, cerises à l'eau-de-vie
100 do do do fruits, 6 prunes, 6 abricots.
50 do do do poires à l'eau-de-vie
400 do Absinthe de Sauvageol Bruneton & Co
50 do do de Jeanrenaud, très-vieille.
50 do Kirch do très-vieux
25 do do de Bertoud, fils.
50 do do de Bordeaux
100 do de curaçao bon ordinaire.
10 do do supérieur.
10 do de marasquin supérieur.
10 do Eau d'or de Danzick supérieur.
10 do Eau d'or bon ordinaire.
50 do de liqueurs de Bordeaux assorties.
10 do do do supérieure.
10 douzaines de guignolet.
500 paniers anisette de Bordeaux surfine.
100 do do do supérieure.
300 boites de truffes.
100 [illegible] boites de cèpes à l'huile.
[illegible] rames papier à lettre.
[illegible] bouchons à dame-jeannes
[illegible] bouchons [illegible]
[illegible] bouchons longs.
[illegible] bouchons différente qualité.
[illegible] bouchons à demi-bouteilles.
POUGET, fils.
12jan Rue Royale, 147, entre Toulouse et St-Louis

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de E. S. Ranken.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte de la dite succession ne serait pas homologué [illegible] et toute responsabilité. Par ordre de la Cour.
WM. K. WANTON,
13 jan—3 en 10j Député greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean Baptiste Jouanneau a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Francis Whipple décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
Wm K. WANTON
13jan Député greffier.

SECONDE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable E. A. Canon, juge.—Julien Poisson vs. ses créanciers.—No. 449—La cession de bien du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers soit tenue à l'office d'Amédée Ducatel, notaire public, le quinzième jour de février prochain, à 10 heures A. M. pour prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire et dans l'intervalle toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues. Il est de plus ordonné que Wm Andry avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour.
Wm. K. WANTON,
13jan—3fen30j Député greffier.

Succession de Francis Weipple.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 299—Attendu que Frederick F. Folger a présenté une pétition à la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de Francis Whipple, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
WILLIAM F. BEDLOCK,
12jan—3fen10j Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—attendu que John D. Camper a presenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les Lettres d'administration à la Succession vacante de feue Anna Maria Kinghoby son épouse décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
8 jan Tho. C. POOLE Greffier

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Succession de Jacques Nicolas.
Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Julien Deghers, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THO. C. POOLE,
4 jan—3 Greffier.

ETAT de la Louisiane—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Joaquin Gomez vs. ses créanciers.
Les créanciers de Joaquin Gomez sont notifiés par les présentes que la cession de ses propriétés a été acceptée par la Cour pour leur bénéfice, et qu'ils sont convoqués à se rassembler dans l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville, jeudi le 4 février 1847, à 10 heures A. M., afin de prendre en considération les affaires dudit Gomez, et enfin ordre est donné de suspendre toutes poursuites judiciaires contre la personne et les propriétés du failli. Par ordre de la Cour, 2 janvier 1847.
4janr—3 en 10j F. LEBLANC, Greffier.

Etat de la Louisiane, vs. La Banque d'Echange de la Nouvelle Orléans.
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans trente jours, à partir de la date du présent avis, les raisons pour lesquelles l'application faite par J. Magioni, pour l'annulation et radiation du bond et hypothèque spéciale donné par lui, le 17 de mai, 1843, à cette honorable cour, pour la fidèle exécution de ses devoirs comme commissaire liquidateur de la Banque d'Echange, ne serait pas accordée.—Par ordre de la Cour, ce 22 décembre 1846.
(Signé.) F. LE BLANC,
4 jan—3fen30j, Clerk.

Succession de Benjamin Levy.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS
AVIS est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Sarah Cline, administratrice de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour.
5jan TH. C. POOLE, greffier.

Succession de Auguste Lacoste.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
AVIS est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour.
5jan TH. C. POOLE, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE — Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'État de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut.
Attendu que Augustin Reuss, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour du Premier District Judiciaire, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour, le treizième jour de mars de l'année 1844, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.
Qu'il est ordonné, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le dixième jour d'avril de l'année 1841, en vertu d'un décret de la susdite première Cour, rendu le vingt neuf janvier de l'année 1841, dans l'affaire d'Augustin Reuss, vs Mariano Ribas, No. [illegible] du docket de cette Cour, à laquelle vente, ledit Augustin Reuss s'est rendu acquéreur pour le prix de cinq mille deux cents piastres, payable comptant, la propriété ci-après premièrement décrite, et la somme de douze cents piastres, et pour la propriété ci-après secondement décrite la somme de quatre mille piastres, formant la somme totale de cinq mille deux cents piastres, payable comptant.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:
1o. Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny, à l'encoignure des rues des Français et Bons Enfants, et mesurant trente pieds de face sur la première rue, et quatre-vingt dix pieds de face et de profondeur sur la dernière rue, mesure française, formant partie du lot, No. quatre-vingt-douze, dans l'îlet, No. dix huit, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, D'après le plan dudit faubourg Marigny, déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public en cette ville.
2o. Un lot de terre, situé sur la rue de l'Esplanade, entre Rempart et Bourgogne, mesurant trente pieds de face sur cent pieds de profondeur, mesure française.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce vingt huitième jour de décembre de l'année de notre Seigneur, 1846.
29 13t O. LEBLANC, député greffier.

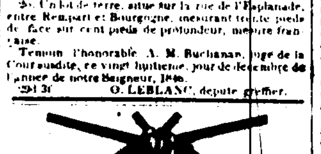

FUSILS DE CHASSE.
REÇU par les navires Ed. Boutteau et Victoria, un assortiment de FUSILS doubles et simples, de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont fins d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. Aussi—Pistolets à six coups, Sac à plomb, Poire à poudre, Fourreaux IMPERMEABLES, Cheminées et Tourne vis, Capsules anglaises et françaises de qualité supérieure. A vendre par A BOURIE,
3 oct—6m 26, rue Toulouse.

VENTE A BON MARCHE POUR CLORE
B. O. VIGNAUD
No. 41,
RUE DE CHARTRES.
IMPORTATEUR de Porcelaine française, Verrerie taillée, moulée et unie, Coutellerie de table, Ferblanterie, Britannia, Plaqué, Bronzes, Lampes, Girandoles, Candélabres, Pendules et Vases, Articles de fantaisie, et en général tout ce qui constitue l'article de maison; voulant positivement clore, engage le public à venir visiter son assortiment, qu'il vendra en gros et en détail à très bas prix pour du comptant.
Les personnes tenant cafés ou restaurants trouveront chez lui un grand assortiment d'articles à leur usage. 19 oct

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manoeuvres-journaliers.
LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.
Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.
Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.
On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde-malades.
IL PRETE DE L'ARGENT SUR DEPOT.
Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.
Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et des différents états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c &c.
En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c.
18 nov—1 an.

Bureau des Naissances et Décès,
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.
AVIS AU PUBLIC.
AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:
ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.
ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui-ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq; la moitié de laquelle amende sera au profit de l'État, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.
ART. 2nd. La décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'il en sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-là, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, dans ce moment; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq.
Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de la présente loi.
16 avril F. M. CROZAT.

SEL.—25 barils anglais pour table, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

VENTES JUDICIAIRES.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 410—John Johnston vs. Wm. Brewster Yerk—No. [illegible] la Compagnie de l'Hôtel St. Charles vs. le même—No. [illegible] John A. Horton vs. le même.—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, et conjointement pour le compte des parties y intéressées, je procéderai, mercredi le 13 janvier 1847, à 10 heures du matin, au magasin du défendeur situé au dessous de l'hôtel St. Charles, rue St. Charles, à l'adjudication du:
Fonds du dit magasin, consistant en malles, sacs de voyage, &c., &c., et le bail de dit magasin. Saisis dans les dites affaires.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
11 jan Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Jean Pierre Arnaud, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 9 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, le samedi 30 janvier 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite savoir:
Huit lots de terre situés au faubourg Franklin, près cette ville, désignés sous les numéros TREIZE, QUATORZE, QUINZE, SEIZE, DIX-SEPT, DIX-HUIT, DIX-NEUF et VINGT de l'îlet numéro QUATRE-VINGT DIX NEUF, compris entre les rues Prosper, d'Espagne, St. Avid et la Prolongation Washington. Les lots numéros TREIZE, QUATORZE, QUINZE, SEIZE, DIX-SEPT, DIX HUIT et DIX-NEUF mesurent chaque, au pied français, 30 pieds de face à la rue d'Espagne, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur, et le lot No. VINGT, étant un lot d'encoignure, mesure 30 pieds de face à la rue d'Espagne sur 1.0 pieds 6 pouces de profondeur à la rue St. Avid.
Conditions:—Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an, de sa date jusqu'à parfait paiement, avec sécurité bonne et solvable à la satisfaction du juge et du curateur de la succession et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.
L'acte de vente sera passé par A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
13 jan—2t en 15j Shérif de la paroisse d'Orléans.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 1,290. (Cour de Commerce.)—James Robertson et al. administrateurs subrogés etc., vs. Isaac Bell, dans l'affaire des Président, Directeurs et Co. de la Banque des Etats-Unis, vs. Isaac Bell et al.
En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. quatrième cour de district de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 15 février 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:
1o. Deux certains Lots de Terre, avec les améliorations qui existent dessus, désignés sous les numéros huit et neuf sur un plan enregistré le 5 mars 1845, dans l'affaire de John A. Robinson vs Isaac Bell, No. 13,786 des dossiers de l'ancienne Cour de Paroisse, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans. Les dits lots de terre contigus dans l'îlet borné par les rues St-Jean, St-Pierre, Poydras et Hevia, dans le 4me District de la Municipalité No. 2. Le lot numéro huit mesure 25 pieds, 6 pouces et 5 lignes de face à la rue St Pierre et 85 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au lot No. sept du dit plan, et 85 pieds 8 pouces et 1 ligne, sur la ligne limitrophe au lot No. neuf, et de largeur dans le fond mesure 25 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot No neuf mesure 26 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue St-Pierre sur une profondeur de 85 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du dit lot No. huit et 85 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté de la rue Poydras, et 25 pieds 11 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, le tout mesure américaine.
2o. La moitié indivise d'une certaine propriété située au Faubourg Delord rue Tchoupitoulas, composée de deux lots. Un lot mesurant, au pied français, 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 130 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété aujourd'hui ou ci devant appartenant au juge Turner, et dans le fond par le lot ci-après décrit. Un autre lot de terre étant la continuation du lot ci-dessus décrit, mesure au pied français 60 pieds sur la ligne limitrophe au faubourg Saulet, 26 pieds 6 pouces sur la ligne limitrophe à la propriété aujourd'hui ou ci devant appartenant à M. Roth, et 61 pieds 2 pouces sur la ligne de la propriété de veuve Delord, mais sans aucune garantie quant aux dimensions ci-dessus, le tout plus ou moins, aux profits et pertes de l'acquéreur.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et qui y appartiennent.
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS
13jan—3en20j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Ursin Bouligny, Jr. décédé.
No. 164.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du neuf janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le Lundi, quinze Janvier 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite savoir:
Un lot de terre situé en cette ville, rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville, mesurant vingt un pieds de face à la dite rue de la Vieille Levée, sur cent soixante-douze pieds de profondeur, ensemble les bâtisses existant sur le dit lot de terre, consistant en un magasin à étages en briques.
Ensemble aussi soixante et onze actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.
Conditions: Un cinquième comptant et la balance à un crédit de six, douze, dix huit et vingt-quatre mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement; lesdits billets devront porter intérêt au taux de huit pour cent l'an, à partir de leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement, en cas de non paiement à échéances.
Les actes de vente seront passés par Chs. Victor Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. JOHN L. LEWIS.
13 jan—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 11—Vente à l'effet d'opérer un partage du produit des biens du tuteur entre les cotes et mineurs.—Guy Dreux vs. Didier Dreux.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai jeudi, le 28 janvier 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété foncière et des esclaves ci-après décrits saisis dans la dite affaire, savoir:
1o. UN LOT DE TERRE désigné par le numéro Trente-deux, de l'îlet borné par les rues Toulouse, Bourbon, St-Louis et Royale, et mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon sur cent vingt-sept pieds de profondeur, ensemble avec la maison en briques et à étage, cuisines et dépendances qui existent dessus.
La dite propriété est bornée du côté de la rue Royale par la propriété appartenant à l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, du côté de la rue Bourbon par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Vve Ursin Durel et dans la profondeur par la propriété ci-devant appartenant à [illegible] et aujourd'hui à Prosper Troisard.
Aussi—Cent-quinze actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.
2o. Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues de la Levée, Conti, Chartres et Bienville, mesurant vingt un pieds trois pouces et six lignes et demie de face à la rue de la Levée, sur cent quatre vingt pieds de profondeur, mesure anglaise, ensemble le magasin en briques et à 4 étages [illegible] à la rue, et un arrière magasin également à 4 étages dans la cour, sur ledit lot. Cette propriété est bornée du côté de la rue Bienville, par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à J. F. Mercier et du côté de la rue Conti par celle de l'héritier de Fontaine.
3o. Un demi-terrain situé dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, des Remparts, Bourgogne et St Anne, mesurant vingt pieds de face à la rue d'Orléans, sur soixante quinze pieds de profondeur ou environ.
Ensemble avec la maison en briques et à étage avec mansarde, cuisine, etc, sur ledit demi-terrain. Cette propriété est bornée du côté de la rue Bourgogne, par la propriété appartenant à Joseph Maio, h. d. c. l., du côté de la rue des Remparts, par la propriété de Charles Victor Foulon, et, sur la ligne du fond, par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Mimi Volant.
4o. AUGUSTINE, négresse, âgée d'environ cinquante ans; 5o. BILLY, griffonne âgée d'environ trente-deux ans; 6o. LUCY ANNE, mulâtresse, âgée d'environ treize ans; 7o. JAMES, mulâtre, âgé d'environ vingt-deux ans.
CONDITIONS.—Un quart comptant, et la balance payable à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de leurs échéances jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente, seront passés par Théodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
25 déc—3 f. en 30 j.

Succession de feu Hypolite Barbet décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 413.—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, mardi, le 19 janvier 1847, à 10 heures du matin, à mon magasin de dépôt, rue Bourbon No 179, entre les rues St. Pierre et Toulouse, à l'adjudication d'un lot de fleurs artificielles, d'étoffes, de papier &c.
Conditions:—comptant. JOHN L. LEWIS.
6jan—3 f 10 j Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION de feu Elijah Hornsby, décédé—Première Cour de District de la Nlle-Orléans No. 312.—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 janvier 1847 et à moi adressé par l'hon. Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, mercredi 20 janvier 1847, à dix heures du matin, sur les lieux, au nouveau bassin, vis-à-vis le No 7, à l'adjudication de:
3 mulets, 2 charettes et un lot de vieux meubles.
Conditions:—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
6jan.—3fen10j.

DEUXIEME Cour de district de la Nouvelle Orléans, No 43.—B L. C. Wailes, gardien, vs Stephen Franklin.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable deuxième cour de district de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 21 janvier 1847, à 4 heures et demie P. M., sur les lieux, rue Gravier, entre celles du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:
Un lot de meubles et 2 coffre forts, etc., saisis dans ladite affaire.
Conditions, comptant.
JOHN L. LEWIS.
7jan—3fen10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COURT DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 21213, (ci-devant Cr. de Dt.) Joshua J. Hanna, subrogé &c. vs. Edward Yorke dans l'affaire des commissaires de la Banque de l'Exchange vs. ledit Yorke. En vertu d'un alias pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai samedi le 30 Janvier 1847, à midi, dans la rotonde de la bourse de Cité, rue St. Louis entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété ci-après décrit et saisi dans la présente affaire, savoir.
Le banc No 103 à l'Église du Christ, rue du Canal Nouvelle Orléans.
Conditions: comptant.
JOHN L. LEWIS.
d29 3fen 30 j. Shérif de la Paroisse d'Orléans

SUCCESSION de feu Peter Johnson, décédé.—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans No. 298.—En vertu d'un ordre de vente daté du 5 janvier 1847, et à moi adressé par l'hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, lundi, le 18 janvier 1847, à 4 1/2 heures P. M. à mon bureau, rue d'Orléans, près de l'Église St Louis, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de:
Un coffre d'outils de charpentier, un fusil, une malle de linge, une montre en argent, un sac de voyage &c. &c.
JOHN L. LEWIS.
6jan—3fen 10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans,—No 8100,—Cr. de Com.—P. A. Giamarchi vs. J. Chanet.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Mardi, 19 janvier, 1847, à 10 heures du matin, à mon magasin de dépôt, rue Bourbon, No 179, entre les rues St. Pierre et Toulouse, à l'adjudication:
D'un lot de livres, de trois malles vides, d'une Canevette, une boîte ou fichiers &c., saisis dans la dite affaire.
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,
6 jan 3fen10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GRAISSE—103 barils lère qualité, 21 barillets do en débarquement du vapeur Maria No 6 de St Louis, à vendre par D. LANATA,
17 dec 9 et 10 rue Jefferson

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] DE LA LOUISIANE.
[illegible] Jefferson. — Paroisse de [illegible]
Succession de Lucien Lebreton, décédé.
EN [illegible] je procéderai [illegible] 28 janvier [illegible] décrits, [illegible] Lucien Lebreton [illegible]
1. UNE HABITATION établie en sucrerie, située dans ladite paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ dix milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant à titre carré trente deux arpents, plus ou moins, de face au fleuve, sur une profondeur de quatre-vingts arpents entre lignes [illegible] bornée du côté d'en haut par les terres de [illegible] Cavelier et frères, pp. d. c. l. et du côté d'en bas par les terres de St. Mesmes Lebreton Deschapelles; ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances, consistant en deux maisons de maître dont l'une est entièrement neuve, en une sucrerie, une purgerie, machine à vapeur, magasins, étables, cabanes à nègres et autres améliorations. Ensemble, aussi, avec un certain morceau de terre connu sur le nom de "Ile Verret" situé derrière ladite habitation, et dans la prairie y appartenant — ladite île étant à une distance d'environ quatre vingt dix arpents du fleuve, et mesurant deux cents arpents de superficie. Ensemble, aussi, avec la moitié d'une certaine terre, située dans ladite paroisse de Jefferson, sur le lac Perrier ou Ouacha, et connue sous le nom de "Grandes Coquilles;" ladite moitié de terre, mesurant plus ou moins sept arpents de face audit lac, sur trois arpents de profondeur, et appartenant à ladite habitation. Ensemble, aussi, avec les actions de Banque qui suivent, savoir: Deux cent six actions du fond capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, et cent quatre vingt dix huit actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane; le tout garanti par hypothèque sur une portion de ladite habitation et des esclaves y attachés. Ensemble, enfin, avec les esclaves ci-après nommés et décrits, savoir:
Adrien, nègre créole, laboureur et charretier, âgé de 35 ans.
Ambroise, charpentier, âgé d'environ 37 ans
Apollon, nègre de champ, âgé de plus de 70 ans.
Auguste, nègre de champ, commandeur et laboureur, âgé de 37 ans.
Azor Aouesa, nègre de champ, âgé de 60 ans.
Ben, nègre de champ, laboureur et ingénieur, âgé de 43 ans.
Billy, bon nègre de champ, âgé de 45 ans.
Bob, bon nègre de champ, tonnelier, ayant une hernie, âgé de 50 ans.
Charles Calla, bon nègre de champ, âgé de 31 ans.
Edmond Boileau, nègre de champ et laboureur, âgé de 28 ans.
Edmond Créole, nègre de champ, laboureur et charretier, âgé de 30 ans.
Big Edmond, alias Edmond Mousner, tonnelier, ayant mal à une jambe, âgé de 45 ans.
Etienne, second commandeur, âgé de 44 ans.
Gabriel, nègre de champ et laboureur, âgé de 40 ans.
George, nègre de champ, laboureur et bon tonnelier, âgé de 47 ans.
Isaac, bon nègre de champ et laboureur, âgé de 27 ans.
Jack, charretier, bon nègre de champ, âgé de 34 ans.
Jaquot, nègre de champ, affligé d'une hernie, âgé de 30 ans.
John Louis Créole, charretier et bon nègre de champ, âgé de 40 ans.
John Louis Maçon, bon maçon, âgé de 52 ans.
Jean Pierre, troisième commandeur, âgé de 43 ans.
Joe, premier commandeur, âgé de 39 ans.
Julien, bon nègre de champ et charretier, âgé de 28 ans.
Lazarre, nègre de champ et charretier, âgé de 42 ans.
Lea, charpentier et charron, âgé de 41 ans.
Louis Aouesa, nègre de champ, atteint de surdité, âgé de plus de 60 ans.
Petit Louis, bon laboureur et nègre de champ, âgé de 33 ans.
Petit Manuel, bon laboureur et nègre de champ, âgé de 38 ans
Ned, bon tonnelier et nègre de champ, âgé de 50 ans.
Paul, nègre de champ et sucrier, atteint d'un rhumatisme, âgé de 60 ans.
Pierre, charretier et laboureur, âgé de 32 ans.
Philippe Congo, nègre de champ, âgé de 60 ans.
Petit Sam, nègre de champ, âgé de 30 ans.
Sawny, charpentier et charron, âgé de 51 ans.
Stephen, nègre de champ, ayant mal à une jambe, âgé de 40 ans.
Tom Janaïque, nègre de champ, âgé de 52 ans.
Petit Tom, nègre de champ et laboureur, âgé de 34 ans.
Valentin, nègre de champ et laboureur, âgé de 70 ans.
West, charretier, ayant une hernie, âgé de 40 ans.
William, bon nègre de champ, âgé de 37 ans.
Zenon, bon laboureur et nègre de champ, âgé de 43 ans.
Jack, cocher, adonné à la boisson, âgé de 45 ans.
Jamus, cuisinier, ayant un rhumatisme, âgé de 60 ans.
John, nègre de champ Créole, maladif, âgé de 42 ans.
Frédéric, cordonnier, âgé de 45 ans.
Needham, bon nègre de champ, âgé de 39 ans.
Philippe, bon laboureur et domestique, âgé de 30 ans.
Pierre alias Foute, gardien, âgé de 26 ans.
Catherine, négresse de 27 ans, avec ses trois enfants, Isabelle, de 8 ans, Owen, de 4 ans et Marie Rose, de 18 mois.
Cécile, domestique, âgée de 46 ans.
Charlotte, négresse de champ, maladive, âgée de 35 ans.
Delphine, négresse de champ, âgée de 31 ans.
Big Delphy, négresse de champ, maladive, âgée de 50 ans.
Françoise, négresse de champ, constitution faible, âgée de 50 ans.
Grace, négresse de champ, maladive, âgée de 44 ans.
Héloïse, négresse de champ, constitution faible, âgée de 28 ans.
Julie, négresse de champ, âgée de 30 ans.
Grande Kitty, négresse de champ, âgée de 42 ans.
Lucy, négresse de champ, âgée de 42 ans.
Melly, négresse de champ, maladive, âgée de 42 ans.
Mimere, négresse de champ, âgée de 35 ans, avec ses deux enfans, Mathurin, de 3 ans et Richard, de 18 mois.
Rachel, infirme et incapable de travailler.
Marguerite, fille de Mimere, âgée de 14 ans.
Kitler, négresse de champ, constitution faible, âgée de 46 ans; et ses deux enfans, Atros, de 12 ans et Henderson, de 5 ans.
Grande Dally, négresse de champ, ayant mal à un pied, âgée de 62 ans.
Vieille Dally, blanchisseuse et domestique, âgée de 52 ans.
Tobby, négresse de champ, âgée de 3[illegible] ans.
Tima, négresse de champ, âgée de 36 ans.
Victoire, constitution faible, âgée de 40 ans, et son fils Alexandre, de 12 ans.
Manon, négresse de champ, et son enfant Norbert, de 12 ans.
Sylvie, négresse de champ, âgée de 29 ans.
Charlotte, bonne blanchisseuse et domestique, âgée de 36 ans.
Clarisse, négresse de champ, âgée de 37 ans.
Justine, bonne blanchisseuse, maladive, âgée de 52 ans.
Julienne, bonne couturière et domestique, âgée de 40 ans.
Junon, bonne domestique, âgée de 32 ans.
Suckey, bonne négresse de champ, âgée de 21 ans.
Jeannette, domestique et gardienne, âgée de 24 ans.
Fanchonnette, négresse de champ, âgée de 15 ans.
Céleste, négresse de champ, âgée de 17 ans.
Clarisse, négresse de champ, âgée de 21 ans.
Christophe, négrillon, âgé de 15 ans.
Flen, négrillon, âgé de 15 ans.
Esther, négresse de champ, âgée de 24 ans.
Geneviève, négresse de champ, âgée de 23 ans.
Guillaume, bon nègre de champ et laboureur, âgé de 24 ans.
Fanny, négresse de champ, âgée de 14 ans.
Janvier, mulâtre, âgé de 15 ans.
Kitty, bonne négresse de champ, âgée de 2[illegible] ans, et son enfant Angèle, de [illegible] mois.
Léandre, négrillon, âgé de 15 ans.
Madelaine, négresse de champ, affligée d'une scrofule, âgée de 15 ans.
Petite Manette, négresse de champ, âgée de 17 ans.
Malis alias Marie, négresse de champ, âgée de 19 ans.
Michel, nègre de champ, âgé de 19 ans.
Theodule, nègre de champ, âgé de 14 ans.
Virgile, nègre de champ, âgé de 22 ans.
Virginie, domestique, âgée de 16 ans.
Willis, mulâtre, âgé de 20 ans.
Evariste, domestique, âgé de 14 ans.
Jacob, domestique, de 14 ans.
Hannah, bonne gardienne, âgée de 40 ans.
Alexis, nègre de champ, maladif, âgé de 17 ans.
Andrews, nègre de champ, constitution faible, âgé de 34 ans.
Armsted, bon nègre de champ, âgé de 30 ans.
Bazile, nègre de champ et charretier, âgé de 35 ans.
Bobney, nègre de champ, âgé de 45 ans, très maladif.
César, nègre de champ, âgé de 26 ans.
Cromwell, bon nègre de champ, âgé de 46 ans.
Holiday, bon nègre de champ, laboureur et charretier, âgé de 38 ans.
Isidore, bon nègre de champ, âgé de 26 ans.
Joe Bomat, nègre de champ, âgé de 36 ans.
John Duncan, griffe, enclin au marronnage, âgé de 45 ans.
Little John, nègre de champ, âgé de 20 ans.
July, nègre de champ et palefrenier, âgé de 36 ans.
Joseph, nègre de champ, âgé de 60 ans.
Labrouyard, nègre de champ, très maladif, âgé de 30 ans.
Laurent, nègre de champ et gaffeteur, âgé de 45 ans.
Mayor, bon forgeron, âgé de plus de 50 ans.
Reuben, nègre de champ, âgé de 45 ans.
Black Sam, nègre de champ, âgé de 45 ans.
Sandy Norbert, nègre de champ, marronneur, âgé de 45 ans.
Maurice, marronneur, âgé de 40 ans.
St-Cloud, nègre de champ, âgé de 50 ans.
Tom Ludger, âgé de 43.
Trapp, nègre de champ, âgé de 56 ans.
Ulysse, do do 40 ans.
Valery, do do 40 ans.
William, do do 30 ans.
Jesse, do do 30 ans.
Pierre, do do 25 ans.
Arthémise, mulâtresse, de 34 ans, bonne couturière, et ses trois enfans, Ephraim, de 9 ans et Marie Thérèse, de 6 ans, Adelaïde, de 3 ans.
Rina, bonne négresse de champ, âgée de 35 ans.
Peter Toussaint, do do 26 ans, et son enfant Rosa, de 2 ans.
Harriett, bonne négresse de champ, âgée de 28 ans.
Haydée, bonne négresse de champ, âgée de 45 ans, constitution faible.
Mary, maladive et incapable de travailler, âgée de 28 ans.
Patsy, négresse de champ, âgée de 30 ans.
Pauline, do do 40 ans.
Rachel, do do 26 ans, avec son enfant Emile, de 2 ans.
Big Sally, négresse de champ, âgée de 30 ans.
Amy, do do 30 ans.
Joséphine, do do 32 ans, et ses deux enfans, Jaquot, de 12 ans, et Joseph, de 4 ans.
Albert, mulâtre, domestique, âgé de 32 ans.
Fine, domestique et couturière, âgée de 46 ans.
Robert, maladif et bon à rien, âgé de 45 ans.
Adelaïde, âgée de plus de 70 ans
Azor, de 70 ans.
Charley, do.
Frank, do
Manette, âgée de plus de 65 ans
Poupoune, domestique, de 40 ans, maladive.
Rose, de 70 ans.

Termes et Conditions:
1o. Un quart du prix d'adjudication, comptant.
2o. L'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $[illegible], montant de l'emprunt sur actions restant dû à la Banque de l'Union de la Louisiane, payable le 1er Avril 1847, et renouvelable conformément à la charte de ladite Banque; et il assumera en outre l'hypothèque consentie pour sûreté desdites actions, suivant acte au rapport de Mr. Adolphe Mazureau, notaire, à la Nouvelle-Orléans, en date [illegible]
3o. L'acquéreur assumera également le paiement d'une somme de $15,338, montant de l'emprunt sur actions dû à la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er Mai 1847, et renouvelable conformément à la charte de ladite Banque; et il assumera en outre l'hypothèque consentie pour sûreté desdites actions, suivant acte au rapport de [illegible], en date [illegible]
4o. Et la balance du prix d'adjudication, payable en quatre termes égaux, à un, deux, trois et quatre ans; l'acquéreur fournira des billets [illegible] endossés à satisfaction, assurés par privilège et hypothèque; et en cas de non paiement, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé par le Rec[illegible] de la paroisse de Jefferson, aux frais de l'acquéreur, et les billets seront faits payable au domicile de la Banque de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans.
II. Les meubles meublans, effets mobiliers, bestiaux, chevaux, mulets, instruments aratoires, &c.
TERMES: Comptant.
Paroisse de Jefferson, ce 24 Décembre 1846.
D. S. DEWEES,
déc. 26. Shérif de la Paroisse de Jefferson

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS
No. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLEANS.
Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les importations. Les commandes en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. 3 doc

---

VENTES DE CE JOUR.

Vin rouge! Vin rouge! Vin rouge!
Par SYKES, HYDE, & DEVALL, Encanteur.
MERCREDI 13 courant à 10 h. et 1/2 il sera vendu au magasin de la Douane, No [illegible] rue [illegible] pour clore une facture.
100 barriques vin rouge de Bordeaux en débarque[ment] du navire [illegible]
Conditions [illegible] 10 jan

PAR J. B. BLACHE.
PAR ordre [illegible] des gardiens du Port, [illegible] il sera vendu [illegible] à 10 heures du matin, au magasin d'encan rue Conti, No 29,
4 Caisses de parapluies [illegible] capitaine Vernon, venant de New York. 11 jan—3f

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, pour compte de qui il appartiendra, lundi le 1er courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan rue Conti No 29.
Un assortiment de marchandises [illegible] Aussi: 12 chaises et deux [illegible] en acajou avec coussins en velours. 10 jan

MARCHANDISES AMERICAINES,
PAR F. H. PETITPAIN
JEUDI, 14 janvier 1847, il sera vendu à 10 heures à son magasin d'encan No. 136, rue de Chartres.
40 caisses checks bleus, 10 caisses [illegible] 18 [illegible] 10 caisses denims bleus, 12 caisses cotons blancs, [illegible] domestiques rouges et une variété d'autres marchandises de saison. 13jan

VENTE SANS RESERVE, POUR CLORE UNE SOCIETE,
PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu, jeudi, le 18 janvier, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, sans aucune réserve et pour clore une société.
Un lot de terre situé rue Ste. Anne, faubourg Tremé, entre les rues Ursulines et Derbigny, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ste. Anne, sur 84 pieds 10 pouces de profondeur; ensemble avec une MAISON en briques couverte en ardoises, composée de quatre appartements à feu, avec galerie, cabinets, cave, deux belles chambres dans la mansarde, cuisines bâties en briques, deux [illegible] &c. Les bâtisses peuvent être divisées [illegible] à deux familles.
Conditions—Moitié comptant et la balance à six mois et dix huit mois de crédit en billets endossés.
Acte de vente par devant M. F. Percy, notaire public. 12 jan—6

PAR FERNANDEZ & WHITING.
JEUDI prochain 14 janvier à 4 heures P. M. il sera vendu à l'encoignure des rues Levée et Ursulines, un ilet avant ou magasin, à tabac de la 3e municipalité. Le contenu d'une Grocerie et d'un Café bien fourni et bien assorti. Il sera offert en bloc, et s'il n'est pas vendu ainsi, il le sera en lots à la convenance des acheteurs. 11 jan

Vente ordonnée par les Gardiens du Port.
PAR N. VIGNE, No. 24, rue de Chartres
IL sera vendu jeudi, 14 janvier 1847, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,—1 caisse Barege,
1 do. chapeaux paille d'Italie,
marquées L. H. R. endommagés à bord du navire Amazon, capitaine Mory, venant du Havre. 12

MORCEAU DE TERRE SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI.
SUCCESSION DE GEO ASBRIDGE.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
SAMEDI, 30 janvier courant, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu sans réserve, pour clore la succession de feu George Asbridge.
Un morceau de terre situé dans la paroisse de Plaquemine, de 150 acres et [illegible] de superficie, dans le township 19 [illegible] Mississippi, District Sud-Est de la Louisiane, faisant face au fleuve Mississippi.
Conditions—[illegible] comptant, la balance à un an de crédit [illegible] portant hypothèque [illegible]
Acte de vente par devant A. Chiapella, notaire, aux frais de l'acquéreur. 12jan.

Avis important aux Planteurs.
GARANCE! GARANCE! GARANCE!
PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu [illegible] à midi, à leur magasin d'encan, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres,
Plusieurs balles de garance de GARANCE en lots convenables aux acheteurs. 11 jan—4

ETRENNES ETRENNES.
LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
159, Rue de Chartres
OUVRAGES illustrés pour enfants, ouvrages riches et ordinaires, livres d'enfants, éditions nouvelles, livres pour jeunes, [illegible] gravures coloriées et en noir, [illegible] à des prix très modérés.
Grand assortiment d'ouvrages de piété.
Livres de prières reliures très riches en velours avec fermoirs, agrafes, [illegible] doré en or, argent vermeil et [illegible]
Livre de prières reliures en maroquin et en chagrin [illegible]
Articles d'arts tels que boites de mathématique de toutes grandeurs, dites de couleurs, dito de dessins de [illegible]
Albums de dessins et de musique, dito de gravures et caricatures.
ARTICLES DE FANTAISIE.
Boîtes et nécessaires à ouvrages pour dames.
Boîtes à thé, dito bonbons, cornets pour bonbonnières.
Valises, Rouleaux, Poches pour bonbons.
Benitiers, christ, dits d'églises.
Almanachs divers, ainsi qu'une infinité d'objets de luxe pour étrennes, à des prix très modérés.
30d

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman,
Un cheval [illegible] quelques taches blanches sur la tête et sur le dos, le pied droit de derrière blanc, n'ayant aucune autre marque ni étampe apparente.
Un CHEVAL noir, la tache blanche au front, étampé [illegible] sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Un CHEVAL bai, étampé [illegible] sans aucune autre marque ni étampe apparente.
S'ils ne sont [illegible] ils seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur par R. Kerrisson, encanteur.
6janv—30f MICHEL DUREL,
Gardien des épaves

Conduit aux épaves de la 1re Municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman,
Un cheval [illegible] sans aucune autre marque [illegible] avec selle et bride. S'il n'est pas réclamé [illegible] le cheval sera vendu [illegible] par R. Kerrisson, encanteur.
6jan MICHEL DUREL, gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman,
UN CHEVAL gris fer, quelques taches blanches sur le corps, les quatre jambes et le front blancs, étampé sur la hanche droite des lettres [illegible], n'ayant aucune autre marque ni étampe apparente.
S'il n'est pas réclamé le 25 janvier, le dit cheval sera vendu au lieu et heure ordinaire par R. Kerrisson, encanteur. MICHEL DUREL,
11 jan—10 Gardien des épaves

EPAVES.
IL a été conduit aux épaves de la 2me division du [illegible] de la seconde municipalité, une jeune vache rouge et blanche, les cornes relevées et la queue blanche, l'oreille droite fendue, ainsi qu'un bout de l'oreille gauche, n'ayant aucune étampe visible.
Une vache mulatre [illegible] ayant les deux cornes sciées, aucune étampe visible.
Si elles ne sont pas réclamées avant le samedi 16 janvier 1847, elles seront vendues au lieu et à l'heure ordinaire par R. Kerrisson encanteur public.
THOS. McMAHEN,
jan 1er lieutenant de la garde.

MADAME CHILDS, encouragée par ses premiers succès dans l'enseignement, se propose d'enseigner l'ANGLAIS et s'adresse plus particulièrement aux personnes de l'ancienne population et aux Américains, qui possèdent déjà une langue devenue indispensable dans les affaires et dans la société. Nos hommes de lettres, et en général les personnes adonnées à l'instruction, s'accordent à reconnaître le talent avec lequel Mme Childs a professé soit dans les écoles publiques, soit dans les institutions particulières de cette ville, et procureront toutes les recommandations désirables.
Mme CHILDS donnera également ses leçons chez elle, ou au domicile de ses élèves.
S'adresser rue Royale, No. 105, entre Conti et St Louis.
RECOMMANDATIONS
Wm Freret, Pierre Soulé,
D. Mercier, Armand Pitot,
La. Evans, F. Buisson,
10 nov—3m

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, RUE DU CANAL, (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres,
Manufacture No. 228, Broad-Street, Newark, N. J.
EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Rogar, Memphis, Tenessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE complet, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas.
ARTICLES POUR LES HABITATIONS—Jersey, Lindsey et Mixture toile et laine, paletots, gilets à manche, lévites et pantalons à matelots, couvertures bleues, blanches, grises, vertes et bleu-feit, paletots, surtouts, habits-sacs, noirs, bleu mélangé et satinet à carreaux, gilets de dessous, tricotage, étoffes, chemises en flanelle croisée, unie, rouge et blanche, chemises en hickory, et chemises rayées à la matelotte; chemises en coton écru, en blanc, en ginga bleu, et en calicot, bas épais en coton à la campagne; 15 caisses brodequins Russets, faits expressément pour l'usage des habitants.
ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA CÔTE—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, tous autres, habits de bureau et d'affaires, habits et lévites à la Paul, lévites écourtées, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.
ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, etc. bleus noir, à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Cashmere et Joinville.
PANTALONS—En chevreau noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, noir, bleu, satinet à côtes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en cotonade de fantaisie et de cabin.
GILETS DE DESSUS—De style, collets droits, cohrets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre; en casimir noir, en velours noir et fantaisie, et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.
Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplètes.
GARTHWAITE, PAYAN & Co.
24 nov 10 Canal

LE soussigné a transporté son magasin du No. 21, rue du Canal, au No. 5, rue des Magasins. Il reçoit un grand assortiment de Marchandises, qu'il offre à vendre à des prix très réduits; les acheteurs sont priés de venir examiner:—
Coton Lowell 7/8 et 4/4, dito croisé 7/8, do do bleu, linseys et kerseys, coton écru 3/4 à 12/4, molleton blanc, dito écru, coton blanc 3/4 à 12/4, flanelle blanche rouge, jaune et verte, dito croisée, dito gaze, dito de Saxe, coton rayé pour chemises de nègres, coutil à matelas, coton et fil 3/4 et 4/4, bonneterie à carreaux, denims de York, Hamilton, Methuen et Rochester, percale noire, de couleur, mousseline unie à carreaux et brodée, percale, jaconat, batiste fil, mousseline à rideaux, broches et brodées, platilles, bretagnes, toile de Paris, dito d'Irlande, dito à draps 5/4 à 12/4, toile coton et soie, nappes et serviettes, toile damassée, nappes en couleurs, damassées, mouchoirs toile, dito batiste dentelle fil et coton.
Mouchoirs soie foulards, mousseline de laine noire, do en couleur, cachemire d'Ecosse, un grand assortiment d'indiennes françaises, anglaises et américaines, serge soie, poult de soie, gros de Naples, satin noir, dito blanc, bas de soie, noir et blancs, chaussons do, rubans taffetas et satin, soie à coudre, chaussons coton, dito écru, blancs, bas coton blancs, écrus, mi bleus et mis, dito blancs, très grands, dito pour enfants, do cachemire, laine, mérinos blancs et noirs, chaussons laine, parasols soie, para pluies soie 26 à 32 pouces, do coton, bretelles en soie, gomme élastique et coton, chales en soie, coton et mérinos, jupons en paille, alpacca noir, lasting, cachemire, et en boutons d'Alexandrie, Pongee et Hughes, couvertures vertes, bleus et rouges, do américaines 3 points, dito françaises, Kentucky jeans, satinet bleu et noir, dito de paletot. Aussi, un grand assortiment de draps français et anglais, casimirs fantaisie.
11 sept L. MARCUS.

EPICES Moulues—45 boites Poivre supérieure, en débarquement du navire Vicksburg, et en magasin, 200 Gingembre, Piment, Canelle, Muscade, Clous de Girofle, &c., à vendre par
ROBERTS & HALL,
10 dec 75, Magasins.